

# CONFÉRENCE DES PRÉSIDENT(E)S DES COMMUNES TOURISTIQUES DE MONTAGNE

c/o Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB)  
Seilerstrasse 4, 3001 Berne, Tél. 031 382 10 10, Fax 031 382 10 16, info@sab.ch

---

Communiqué de presse

Champéry et Berne, le 17 août 2020

## Les communes touristiques rejettent l'initiative de limitation

*La Conférence des président(e)s de communes touristiques de montagne s'oppose à l'initiative dite de limitation. Ce texte provoquerait automatiquement l'annulation des accords bilatéraux avec l'Union européenne ; une conséquence qui pénaliserait fortement l'ensemble du secteur touristique. C'est pourquoi les présidentes et présidents des communes touristiques recommandent de rejeter fermement cette initiative portant atteinte à l'économie, lors de la votation du 27 septembre 2020.*

Le 27 septembre 2020, l'électorat suisse se prononcera sur l'initiative de l'UDC visant à limiter l'immigration. La Conférence des président(e)s de communes touristiques de montagne la rejette clairement. Car elle porte préjudice au tourisme, qui est d'une importance capitale pour de nombreuses communes de montagne.

### Le tourisme a besoin d'un marché ouvert

Le tourisme alpin est confronté à d'énormes défis. Dans de nombreuses régions de montagnes, le tourisme constitue la principale activité économique. Dans ce contexte, les étrangers jouent un rôle central. Ils représentent 55 % des nuitées enregistrées par le secteur hôtelier. Ils génèrent aussi des revenus annuels atteignant environ 17 milliards de francs par an. La suppression de la libre circulation des personnes, et donc des accords bilatéraux I, réduira l'attractivité touristique de la Suisse. La fin de la libre circulation des personnes remettra également en cause les arrangements de Schengen/Dublin. Cela pourrait conduire à la réintroduction de contrôles plus stricts aux frontières. Ces dernières années, le tourisme suisse a fait tout ce qui était en son pouvoir pour simplifier au maximum les formalités d'entrée des touristes étrangers, afin de faciliter leur arrivée en Suisse. Si cette initiative était adoptée, ces efforts seraient tout simplement réduits à néant.

### Impact massif pour le marché touristique du travail

L'adoption de cette initiative aurait un impact important sur le marché du travail touristique. Dans le secteur hôtelier, près de 45 % des employés proviennent de l'étranger. En l'absence de ces derniers, de nombreux restaurants et hôtels ne pourraient plus être rentables. De plus, la Suisse n'est pas en mesure de fournir une main d'œuvre pour les remplacer. Un retour à l'ancien système des quotas est difficilement envisageable et entraînerait d'importantes charges administratives. Il faut aussi se rappeler que la Suisse doit faire face à une concurrence internationale importante. L'initiative de limitation, qui impliquerait de lourdes charges bureaucratiques, pénaliserait davantage le tourisme suisse. C'est pourquoi elle doit être fermement rejetée.

La Conférence des président(e)s de communes touristiques de montagne comprend actuellement 45 communes. Elle est présidée par Luc Fellay, président de la commune de Champéry (VS) : <https://bit.ly/2Ugq9hu>

### Informations complémentaires :

- Luc Fellay, président de Conférence des président(e)s de communes touristiques et président de Champéry - Tél. 079 240 60 26
- Thomas Egger, directeur du SAB et secrétaire de la Conférence - Tél. 031 382 10 10